



FICHE PRODUIT KSO

KIWI VERT BIO

CRITERES REGLEMENTAIRES

Aspects :

- Entiers, sans pédoncule, sains
- Suffisamment fermes, ni mous, ni flétris ni gorgés d'eau
- Bien formés, les fruits doubles ou multiples sont exclus
- Propres, exempts de matière étrangère
- Exempts d'attaque de parasites, de dégâts de gel
- Exempts d'altérations de la pulpe dues à des parasites
- Exempts d'humidité extérieure anormale
- Exempts d'odeur ou de saveur étrangère
- Exempts de blessure et/ou meurtrissures cicatrisées étendues

Calibres :

calibres	poids en gr	nb de fruits / kg
46	65 - 70	15 à 16
42	70 - 75	14
39	75 - 80	13
36	80 - 85	12
33	85 - 95	11
30	95 - 195	10
27	105 - 115	9
25	115 - 125	8
23	125 - 135	7 à 8
20	135 - 155	6 à 7

Qualité gustative :

Brix > 11
fermeté comprise entre 3 et 6 kg / 0,5 cm²

CRITERES KSO

- Origine : exclusivement des producteurs adhérents à la coopérative (Nouvelle Aquitaine, département 16/17/24/33/47)
- Production AB certifiée avant commercialisation (certificat et respect du plan de maîtrise sanitaire)
- Récolte : Brix > 6,2
- commercialisation : livraison à partir du 6 novembre, Brix > 10 et critères gustatifs respectés
- Numéro de lot sur chaque colis (code lot = code producteur), sur chaque bon de livraison et facture
- Qualité et présentation homogène dans chaque colis
- Expédition : camion frigorifique température entre 2 et 6 °C

Normes de référence

règlement européen (UE) 2018/848 sur les produits biologiques

Règlement UE norme spécifique annexe 1 partie B- partie 3, CEE-ONU FFV46 spécifique au kiwi

accord interprofessionnel au 01/01/2023 "date de récolte et commercialisation du kiwi"

modèle d'étiquette apposée à chaque colis

K.S.O

Port Sainte Foy

49, route des Graciés

33220 Port Sainte Foy

Bik : 370

Tél. 05 53 58 89 22

ORIGINE

France

NOUVELLE AQUITAINE

PRODUIT NORMALISE

Catégorie I

PRODUIT / VARIETE

KIWI HAYWARD

CALIBRE

LOT

Nombre ou masse nette

85-95g (33) 1601 X02

6 kg



PRODUITS ISSUS
DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
FR BIO 01